

désavantage vis-à-vis des membres de familles nobles ou riches, toujours préférés et privilégiés dans ces maisons d'humilité et de pauvreté ; mais enfin la porte ne leur est pas hermétiquement fermée comme dans l'état laïque. De cette manière, non seulement le clergé attire à soi presque toutes les valeurs individuelles, mais encore il n'est pas de famille tibétaine, noble ou roturière, qui n'ait plusieurs de ses membres dans les couvents et ne soit ainsi intéressée à la prospérité du clergé. Le préfet de Nag-tchou dzong nous disait que, dans toute famille, sur cinq enfants mâles deux se font moines. Ce témoignage nous a été confirmé par plusieurs personnes et rien ne serait moins prudent pour une famille que d'essayer de se dérober à cette dime humaine. D'ailleurs, les avantages matériels considérables qu'offre l'état ecclésiastique, les accommodements que l'on peut se permettre avec la règle si rigoureuse en apparence ne font pas envisager avec crainte la prise de l'habit. L'armée monacale n'est pas seulement nombreuse et bien disciplinée, elle est concentrée dans 3,000 monastères semblables à des forteresses, perchés sur les rochers des montagnes, largement approvisionnés, remplis d'armes et de munitions auxquelles les lamas, malgré leur ministère de paix, ne redoutent point de recourir. En cas de danger public, la trompette sacrée sonne, les moines décrochent leurs fusils et leurs lances, se font des pantalons de leurs plaids (*zang-gos*) et partent en guerre. Autour de ces monastères s'étendent de vastes terres qui sont leur propriété, des cultures et des pâturages qui nourrissent d'immenses troupeaux. Cultures et pâturages sont confiés au soin de métayers *gon-yog*, qui ne possèdent rien en propre, qui prennent à forfait la culture des terres et la surveillance des troupeaux des moines, sont tenus de fournir chaque année une quantité de beurre, de laine, d'orge, déterminée d'avance par le trésorier. Si les troupeaux ou les champs confiés au métayer produisent davantage, le supplément est pour lui ; de même le croît probable des bestiaux est fixé chaque année par le trésorier, et le métayer profite du surplus. Le trésorier calcule assez rigoureusement pour que le profit des métayers soit mince et presque toujours il prend pour le couvent plus de la moitié du revenu brut. Ces *gon-yog* ne sont